







LES YVELINES, SEUL DÉPARTEMENT FLEURI D'ILE-DE-FRANCE



Marie-Hélène AUBERT
Présidente du Jury
départemental des Villes
et Villages Fleuris et des
Trophées Yvelinois
Vice-présidente du Conseil
départemental



Pierre BÉDIER
Président du Conseil
départemental

Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label **«Villes et Villages Fleuris»** bénéficie d'une grande notoriété et d'un engouement qui se traduit par une forte mobilisation des équipes municipales, des techniciens et des bénévoles. Tous partagent la même volonté de favoriser un cadre de vie accueillant et agréable tout au long de l'année.

Plus de 4 000 communes françaises sont labellisées de 1 à 4 fleurs. A l'instar des Yvelines, seul « **Département Fleuri** » d'Ile-de-France, 22 départements sont reconnus départements fleuris pour leur implication dans l'organisation du label et le dynamisme de leurs actions de formation, de communication et de sensibilisation favorables au développement durable de leur territoire.

Fleurir les Yvelines permet de créer du lien social et d'insuffler un sentiment d'appartenance et de fierté à ses habitants. En assurant la promotion du label auprès des acteurs locaux, le Conseil départemental des Yvelines encourage l'embellissement des communes pour développer l'attractivité territoriale, moderniser les territoires ruraux et améliorer la qualité de vie des Yvelinois.

Le domaine de l'environnement est en constante évolution. L'année 2017 sera marquée par l'entrée en vigueur de la loi zéro pesticide qui interdit l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités territoriales. Afin d'aider les communes à faire face à ces changements, le Département propose une formation gratuite à destination des personnels des villes désireuses de progresser dans le label WF.

La réussite du label est confirmée chaque année. En 2016, sur les 262 communes yvelinoises, 94 se sont investies à différents échelons du label, offrant ainsi à plus d'un million d'habitants, un fleurissement apprécié. 56 communes ont également participé à nos Trophées qui remportent également au fil des années un vif succès.

Nos félicitations vont au-delà des communes lauréates, à tous les acteurs du fleurissement qui, chacun à leur niveau, rivalisent d'idées et d'originalité pour créer des aménagements valorisant la nature au cœur de la ville, et concourent ainsi à l'embellissement de notre cadre de vie. Qu'ils en soient, ici, toutes et tous remerciés!



aux 58 communes labellisées «Villes et Villages Fleuris»

1 Fleur: Bailly - Bois-d'Arcy - Bougival - Brueil-en-Vexin - Flacourt - Fontenay-le-Fleury-Gargenville - Goussonville - Guyancourt - Issou - La Falaise - Magnanville - Magny-les-Hameaux - Mantes-la-Ville - Meulan-en-Yvelines - Montalet-le-Bois - Montigny-le-Bretonneux - Porcheville - Saint-Nom-la-Bretèche - Saint-Rémy-lès-Chevreuse - Verneuil-sur-Seine - Villiers-Saint-Frédéric

2 Fleurs : Achères - Andrésy - Aubergenville - Boinville-en-Mantois - Buc-Carrières-sous-Poissy - Chambourcy - Chavenay - Chevreuse - Coignières - Conflans-Sainte-Honorine - Fourqueux - Houilles - Jouy-Mauvoisin - Les Clayes-sous-Bois-Marly-le-Roi - Noisy-le-Roi - Viroflay - Voisins-le-Bretonneux

3 Fleurs : Ablis - Buchelay - Elancourt - La Celle-Saint-Cloud - Le Mesnil-le-Roi - Le Pecq - Les Mureaux - Limay - Louveciennes - Mantes-la-Jolie - Poissy - Rambouillet - Saint-Germain-en-Laye - Sartrouville

4 Fleurs: Le Vésinet - Versailles - Vélizy-Villacoublay





Dédié à l'origine au simple fleurissement, le label a intégré ces dernières années des notions environnementales. Evoluant avec les attentes des citoyens, il s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.

5 bonnes raisons d'inscrire votre commune

- Améliorer la qualité de vie des habitants et l'accueil des visiteurs : apporter aux administrés et aux visiteurs les conditions favorables à leur bien-être.
- Renforcer l'image de la commune et son attractivité : une commune embellie donnera envie aux visiteurs de venir la découvrir, d'y retourner, voire de s'y installer.
- Développer l'économie locale : les entreprises ou les commerçants privilégient les communes qui mettent en œuvre une stratégie de valorisation des espaces commerciaux ou des zones industrielles, favorisant ainsi le développement de l'économie locale.
- Favoriser la cohésion sociale : le label a également des impacts sur la cohésion sociale à travers sa capacité à mobiliser et à fédérer les énergies de professionnels et de bénévoles.
- Agir en faveur de l'écologie : le label devient un référentiel qui permet aux collectivités de mettre en œuvre et de mesurer leur stratégie en faveur de la protection de l'environnement.

Le label repose sur une organisation à trois échelons :

- Le Jury départemental visite les communes et sélectionne celles pouvant candidater à l'obtention de la 1 ère Fleur. Il les prépare à la labellisation (conseils, formations, ...)
- Le Jury régional attribue la 1ère, la 2ème et la 3ème Fleur et sélectionne celles pouvant concourir pour la 4ème Fleur.
- Le Jury national attribue la quatrième Fleur, ainsi que les prix spéciaux.

Un «Guide aux communes» a été créé afin de fournir aux communes curieuses, ainsi qu'à celles déjà labellisées, des informations leur permettant de mieux comprendre le label et les moyens pour parvenir à des résultats.

Site du CNWF http://www.villes-et-villages-fleuris.com/

Un Jury départemental passionné

Présidé par Marie-Hélène AUBERT, Vice-présidente du Conseil départemental, le Jury bénévole est composé d'élus, de personnalités et de professionnels de l'horticulture, du paysage, de l'urbanisme et du tourisme. Il visite les communes candidates au concours et aux Trophées Yvelinois, en juin, juillet et septembre, établit son palmarès et transmet au niveau régional ses propositions pour l'attribution éventuelle du label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ». En 2016, le Jury a parcouru plus de :

300C

15 jours de visites 120
visites
de sites



Jury en visite à Davron Xavier Vaillant, jardinier Valérie Pierres, 1^{er} adjoint au Maire Françoise Cargemel, Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château,

Denis Isse, Association Hortis, les responsables d'espaces nature en ville,

Marie-Hélène Aubert, Vice-présidente du Conseil départemental, Présidente du Jury Villes et Villages Fleuris,

Daniel Maurey, Union des Maires des Yvelines.

Jury en visite à Montesson

Irvin Aimé, Responsable des espaces verts de Montesson

Geneviève Serié, Directrice adjointe voirie, assainissement, espaces verts

Jeanne Rehbinder, Société d'Horticulture des Yvelines,

Marie-Hélène Aubert, Vice-présidente du Conseil départemental, Présidente du Jury Villes et Villages Fleuris,

Daniel Level, Maire de Fourqueux,
Olivier de La Faire, Conseiller
départemental,

Nicole Bristol, Conseillère départementale



Egalement membres du Jury :

Josette Jean, Conseillère départementale,

Jean-Pierre Foussard et Nathalie Normand, Association des Jardiniers de France, Elisabeth Rojat-Lefebvre, CAUE 78,

Françoise Camélio, Union départementale des Offices de Tourisme

6

DES COMMUNES QUI S'ENGAGENT

97

sur 262 ont participé à différents échelons du Label Villes et Villages Fleuris, soit plus d'un tiers des communes yvelinoises 36

non labellisées se sont inscrites au concours départemental 58

sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont : 7 communes ont obtenu leur 1 ère Fleur : La Falaise, Magnanville, Magny-les-Hameaux, Meulan-en-Yvelines, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Guyancourt, Mantes-la-Ville

1 commune a obtenu sa 2ème Fleur : Marly-le-Roi 1 commune a obtenu sa 3ème Fleur : Ablis 56

ont candidaté à un ou plusieurs Trophées/Prix Yvelinois (87 visites de sites)



Une spécificité des Yvelines

Les Trophées et Prix Yvelinois sont une initiative propre aux Yvelines, ils associent toutes les communes labellisées ou non.

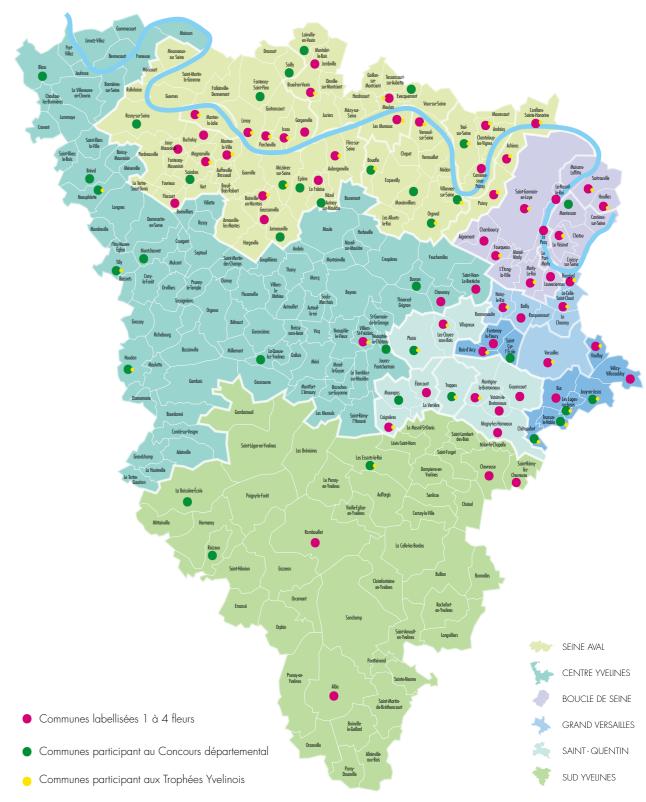
- Trophée du Thème 2016 : « les nouveaux fleurissements : osez l'innovation »
- Trophée « Cœur de ville et village »
- Trophée «Jardin à partager»
- Prix de l'innovation nouveauté 2016
 un prix pour les communes de 3 000 habitants pour une «ruralité créative»
 un prix pour les communes de + 3 000 habitants «au service d'une
 écologie urbaine»

Distinctions décernées par le Jury pour la qualité du fleurissement, dépassant les critères répondant au Label Villes et Villages Fleuris ou aux Trophées Yvelinois

- Prix du lardinier
- Prix Coup de Cœur du Jury

Prix décerné par la Société d'Horticulture des Yvelines

FLEURISSEMENT 2016 EN YVELINES



PALMARÈS VILLE ET VILLAGES FLEURIS 20

Attribué par le Département

Le Jury départemental s'appuie sur la grille nationale pour évaluer la qualité de vie des communes. Il décerne de 1 à 5 pétales Les communes 5 pétales sont proposées à la Région pour l'attribution d'une 1 ère fleur **.



O habitants)
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*

10

2ème Catégorie (1001 à 3	2000 habitantal
Z ⁻ Calegorie (1001 a 3	o OOO nabilanisj
Aulnay-sur-Mauldre	*
Bouafle	*
Bréval	*
Châteaufort	*
La Queue-lez-Yvelines	*
Les Loges-en-Josas	*
Morainvilliers	*
Toussus-le-Noble	*

4ème Catégorie (6001 à 15	5000 habitants)
Epône	*
Jouy-en-Josas	*
Les Essarts-le-Roi	*
Triel-sur-Seine	*
	Total

3ème Catégorie (3001 à 6000 habitants)	
Houdan	*
Mézieres-sur-Seine	*
Neauphle-le-Château	*
Orgeval	*
Rosny-sur-Seine	*
Villennes-sur-Seine	*

Attribué par la Région

I	
5ème Catégorie (+ 15000 ho	abitants)
Maurepas	*
Montesson	*
Plaisir	*
Saint-Cyr-l'École	*
Trappes	*
Can V	

Communes Yvelinoises ayant obtenu au niveau régional 1 ou plusieurs fleurs

	**
La Falaise	_
	Ablis
Magnanville, Magny-les-Hameaux Meulan-en-Yvelines, Saint-Rémy-lès-Chevreuse	
Guyancourt, Mantes-la-Ville	Marly-le-Roi
	Magnanville, Magny-les-Hameaux Meulan-en-Yvelines, Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Trophées - Prix Yvelinois 2016

Catégories de communes	TROPHÉE DU THÈME 2016 - « Les nouveaux fleurissements : osez l'innovation »
1 ère Catégorie (- 1 000 habitants)	Tilly
2 ^{ème} Catégorie (1001 à 3000 habitants)	/
3 ^{ème} Catégorie (3001 à 6000 habitants)	/
4 ^{ème} Catégorie (6001 à 15000 habitants)	Aubergenville
5 ^{ème} Catégorie (+ 15000 habitants)	Les Mureaux, Sartrouville

Ont participé au « Trophée du thème » :

Classées au niveau régional :

Achères, Andrésy, Aubergenville, Coignières, Fourqueux, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Les Mureaux, Montigny-le-Bretonneux, Porcheville, Sartrouville.

Classées au niveau départemental :

Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Plaisir, Tilly, Trappes, Triel-sur-Seine

Catégories de communes	TROPHÉE - « Cœur de ville et village »	TROPHÉE - du « Jardin à partager »
l ^{ère} Catégorie (- 1 000 habitants)	Boinville-en-Mantois	/
2 ^{ème} Catégorie (1 001 à 3 000 habitants)	Les Loges-en-Josas, Villiers-Saint-Frédéric	Châteaufort
3 ^{ème} Catégorie (3001 à 6000 habitants)	Porcheville	/
4 ^{ème} Catégorie (6001 à 15000 habitants)	Chambourcy, Magnanville	Chambourcy
5 ^{ème} Catégorie (+ 15000 habitants)	Sartrouville	Plaisir, Verneuil-sur-Seine

Ont participé au « Trophée Cœur de Ville et Village » :

Classées au niveau régional :

Achères, Andrésy, Aubergenville, Boinville-en-Mantois, Bois-d'Arcy, Bougival, Brueil-en-Vexin, Carrières-sous-Poissy, Chambourcy, Chevreuse, Coignières, Houilles, Issou, Le Vésinet, Les Clayes-sous-Bois, Limay, Montigny-le-Bretonneux, Poissy, Porcheville, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville, Villiers-Saint-Frédéric

Concourant au niveau départemental :

Bouafle, Davron, Houdan, Les Loges-en-Josas, Magnanville, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Neauphlette, Orgeval, Plaisir, Tilly, Toussus-le-Noble, Villennes-sur-Seine

Ont participé au « Trophée du Jardin à partager » :

Classées au niveau régional :

Achères, Andrésy, Bougival, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, Houilles, Marly-le-Roi, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Porcheville, Sartrouville, Verneuil-sur-Seine, Versailles, Villiers-Saint-Frédéric, Viroflay

Concourant au niveau départemental :

Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Essarts-le-Roi, Meulan-en-Yvelines, Plaisir, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Toussus-le-Noble

	PRIX DE L'II	NOVATION
Catégories de communes	Pour une « ruralité créative » -3 000 habitants Pour une « écologie urbaine » +3 000 habitant	
2 ^{ème} Catégorie (1001 à 3000 habitants)	Fourqueux	/

Prix Spéciaux du Jury

Distinctions décernées par le Jury pour la qualité du fleurissement, au-delà de tout critère répondant au Label « Villes et Villages Fleuris » ou aux Trophées.

Prix du Jardinier Davron

Prix « Coup de Cœur » du jury Fontenay-Saint-Père

Prix de la Société d'Horticulture des Yvelines Sartrouville



Un territoire riche et contrasté, marqué par le grand paysage de la Seine, l'histoire industrielle et une agriculture dynamique.

La vaste perspective paysagère de la Seine est encadrée par 3 plateaux principaux : Les Alluets, le Mantois, le Vexin français des Yvelines. L'axe Seine est d'une importance écologique majeure.

52% des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».





Prix Coup de Cœur du Jury en 2016

Fontenay-Saint-Père, 1 ère catégorie

Fleurs attribuées au niveau régional en 2016

La Falaise, 1 fleur *

Magnanville, 1 fleur *
4ème catégorie

Mantes-la-Ville, 1 fleur *

5^{ème} catégorie

Meulan-en-Yvelines, 1 fleur

4^{ème} catégorie



Trophées attribués en 2016

Aubergenville : Trophée du Thème,

4^{ème} catégorie

Boinville-en-Mantois : Trophée Cœur de ville

et village, 1 ère catégorie

Les Mureaux : Trophée du Thème,

5^{ème} catégorie

Magnanville : Trophée Cœur de ville

et village, 4ème catégorie

Porcheville : Trophée Cœur de ville et village,

3^{ème} catégorie

Verneuil-sur-Seine : Trophée Jardin à partager,

5^{ème} catégorie

Verneuil-sur-S

Pétales attribués en 2016

1 pétale ** Fontenay-Saint-Père (1 ère participation), 1 ère catégorie Jumeauville, 1 ère catégorie

2 pétales **Evecquemont**, 1 ère catégorie **Mézières-sur-Seine**, 3 ème catégorie **Morainvilliers**, 2 ème catégorie **Triel-sur-Seine**, 4 ème catégorie

3 pétales Aulnay-sur-Mauldre, 2ème catégorie
Bouafle, 2ème catégorie
Epône, 4ème catégorie

Lainville-en-Vexin, lère catégorie Sailly, lère catégorie

Soindres, 1 ère catégorie

4 pétales **Rosny-sur-Seine**, 3^{ème} catégorie **Villennes-sur-Seine**, 3^{ème} catégorie

5 pétales * Orgeval, 3ème catégorie, proposée pour une visite régionale en 2017

LA PAROLE À



Thierry JOREL

Maire de la commune de
Fontenay-Saint-Père

Amélie GUEGAN

Élue en charge de l'environnement

« Dans une nouvelle dynamique municipale, nous préservons notre patrimoine

vert et nous embellissons nos espaces naturels, afin de laisser un bel héritage à nos enfants et aux générations à venir, tout en vivant dans un environnement sain et diversifié au quotidien. Le label Villes et Villages Fleuris est un bon outil pour nous y aider ».

LA PAROLE À



Pascal MARIERE et Sylvain MARTINEL,

Responsables des espaces verts d'Aubergenville

«Le jardinier a un rôle d'accompagnateur de la nature !» «L'un des rôles du jardinier est de moins polluer la planète»

«C'est un métier reconnu à part entière»

« Avec la lutte biologique, on réactive la vie du sol et on augmente la biodiversité ce qui favorise le retour de la faune et de la flore dans la ville »



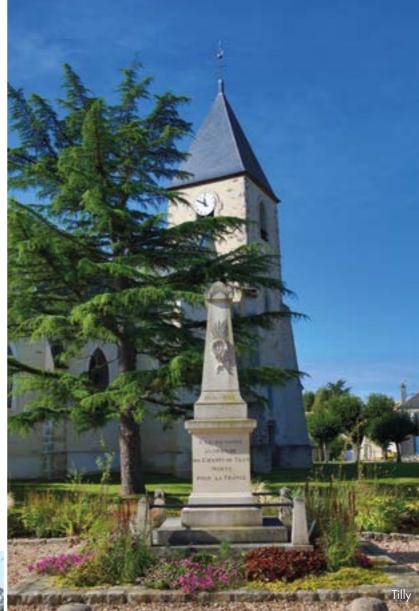
Une mosaïque de paysages ruraux, aux portes de l'agglomération parisienne.

Les cultures céréalières de plateau, ponctuées de bosquets, les prairies de fonds de vallées et des villages en pierre créent des paysages attractifs.

Ce territoire recèle aussi des réservoirs et corridors écologiques majeurs en lle-de-France.

15~% des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».









Pétales attribués en 2016

1 pétale Davron (1ère participation), 1ème catégorie

Neauphlette (1ère participation),
1ère catégorie

2 pétales Bréval, 2^{ème} catégorie Tilly, 1^{ère} catégorie

3 pétales Houdan, 3^{ème} catégorie

Montchauvet, 1^{ère} catégorie

4 pétales La Queue-lez-Yvelines, 2ème catégorie Neauphle-le-Château, 3ème catégorie

Prix du jardinier

Davron, 1 ère catégorie

LA PAROLE À



Xavier VAILLANT Jardinier à Davron

A notre époque, «le jardinier est un berger» du végétal et plus largement de l'environnement. Il doit convaincre, par ses actions, les citoyens à développer et protéger leur patrimoine « vert ». C'est un obser-

vateur, un acteur et un communiquant qui vit au rythme des saisons. Il accompagne la nature dans son développement pour le plaisir de tous.



Un lieu de vie urbain recherché, entre Seine et forêts.

- Ce territoire dessiné par la Seine et souligné par l'histoire (domaine royal de Saint-Germain-en-Laye, terrasse de Le Nôtre, forêts de Marly-le-Roi, impressionnistes ...) s'inscrit aussi dans l'axe écologique de la Seine.
- Il est le plus densément peuplé des Yvelines mais en son cœur s'étend un vaste espace agricole et les villes parc du Vésinet (4 Fleurs) et de Maisons-Laffitte.

79 % des communes de ce territoire sont engagées dans le label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».



Prix de l'Innovation 2016

Fourqueux : pour une « ruralité créative » commune 3ème catégorie



Pétale attribué en 2016

1 pétale **Montesson** (1ère participation), 5ème catégorie

Fleurs attribuées au niveau régional en 2016

Marly-le-Roi, 2 fleurs **, 5^{ème} catégorie

Prix de la Société d'Horticulture des Yvelines

Sartrouville, 5^{ème} catégorie

Trophées attribués en 2016

Chambourcy: Trophée Cœur de ville et village et Trophée Jardin à partager, 4^{ème} catégorie Sartrouville: Trophée du Thème 2016 Trophée Cœur de ville et village, 5^{ème} catégorie

LA PAROLE À



Mélanie PILLAIS Responsable du service des espaces verts de SARTROUVILLE

Le « zéro phyto », nous a permis de mettre en œuvre un plan de gestion afin d'optimiser nos interventions. Notre regard doit changer, il va falloir s'habituer

aux herbes dites « mauvaises ».

Le végétal va reprendre un peu plus de place dans nos villes et c'est à nous jardiniers, de veiller à cette nouvelle « cohabitation ». La simplicité, l'efficacité et la lisibilité seront les guides de notre métier!



Un territoire qui perpétue une tradition d'équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels.

Ce territoire présente une agglomération compacte et densément peuplée. Il est aussi pénétré par deux espaces agricoles : la plaine de Versailles et le plateau de Saclay.

78 % des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».





Pétales attribués en 2016

1 pétale Châteaufort, 2ème catégorie

3 pétales **Toussus-le-Noble**, 2ème catégorie

4 pétales **3 Jouy-en-Josas**, 4^{ème} catégorie

Les Loges-en-Josas, 2ème catégorie

Saint-Cyr-L'Ecole, 5^{ème} catégorie

Trophées attribués en 2016

Châteaufort : Trophée Jardin à partager, 2ème catégorie Les Loges-en-Josas : Trophée Cœur de ville et village, 2ème catégorie





Odile CONROY

Elue en charge de la famille et de l'action sociale des Loges-en-Josas

Aurélien FRESNEL

Le jardinier

La participation au Label des Villes et Villages Fleuris est une étape importante pour la promotion environne-

mentale de notre village : le label est pour nous un outil qui intègre et accompagne les projets municipaux sur l'espace public. Les nouvelles pratiques durables initient une gestion à long terme de notre patrimoine «vert» où les jardiniers deviennent des «gardiens», des «développeurs» et des «observateurs» de la nature dans toute sa biodiversité.

Les Logeois expriment leur envie de participer à des animations collectives à travers le jardinage et nous souhaitons leur apporter une réponse, via notre projet de jardins partagés.



SAINT-ENTIN

Une agglomération dense, entourée d'espaces naturels et irriquée par une trame verte et bleue.

Au Nord et au Sud de l'agglomération, des zones commerciales et d'activités développent progressivement des cadres paysagers pour accueillir leurs visiteurs. La biodiversité y a aussi été préservée et les boisements périphériques font presque disparaître le bâti vertical.

92 % des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie «Villes et Villages Fleuris».



Pétales attribués en 2016

4 pétales **Trappes**, 5^{ème} catégorie

5 pétales ** Maurepas, 5^{ème} catégorie, proposée pour une visite régionale en 2017

> Plaisir, 5^{ème} catégorie, proposée pour une visite régionale en 2017



5^{ème} catégorie

LA PAROLE À

Fleurs attribuées au niveau régional en 2016

Guyancourt, 1 fleur **, 5^{ème} catégorie

Magny-les-Hameaux, 1 fleur **, 4^{ème} catégorie



Chargé d'études cadre de vie, chef de service, de Plaisir Emmanuel RÉMEUR

Responsable parcs et jardins de Plaisir

« Participer au label des Villes et Villages Fleuris, nous permet d'autoévaluer et de renouveler nos pratiques horticoles. Ce challenge motive et valorise le travail des jardiniers. Avec les nou-

velles orientations durables de notre métier que nous impose la législation, le jardinier redevient un « PAYSAN » raisonnable. Il développe la création et l'entretien du « paysage urbain » à l'aide des processus observés dans la nature ».



Un territoire naturel et agricole, emblématique de la qualité de vie yvelinoise.

Le territoire Yvelines Sud est constitué de trois unités paysagères : la vaste forêt de Rambouillet, les vallées et plateaux de Chevreuse, le plateau d'Ablis.

20 % des communes de ce territoire sont engagées dans le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».



Fleurs attribuées au niveau régional en 2016

Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, 1 fleur *, 4^{ème} catégorie

Ablis. 3 fleurs *** 3^{ème} catégorie

LA PAROLE À



Sabine BOURGEOIS

Responsable des Services Techniques des Essarts-le-Roi Philippe GAULTIER

Elu en charge de l'environnement

Notre implication dans le Label Villes et Villages Fleuris nous permet de créer une synergie entre la population et les équipes de jardiniers.

Les nouvelles pratiques durables déterminent trois objectifs majeurs : l'Environnemental, le Social et l'Economique et contribuent ainsi à la préservation de nos ressources.

A cet effet, le « jardinier du 21° siècle » devra, dans une démarche participative, associer les talents de la population et des élus pour les préserver et les gérer au mieux et ce malgré une économie

« Le talent a parfois besoin d'argent, mais l'argent n'a jamais engendré le talent »!

18 19

THÈME 2017 « LA BIODIVERSITÉ »



La **biodiversité** est présente partout, aussi bien sur terre que dans l'eau, elle reflète le nombre, la diversité et la variabilité de tous les organismes vivants : animaux, plantes, champignons, micro-organismes dans les différents paysages naturels.

La biodiversité permet d'offrir aux habitants et aux usagers des services vitaux et d'agrément. Ces services «éco systémiques» sont particulièrement importants en milieu urbain pour offrir une qualité de vie aux habitants.

A travers ce thème choisi pour le Trophée 2017, le Conseil départemental souhaite encourager les communes à afficher leur souci de préserver la nature aujourd'hui menacée.

A ce titre, à compter du 1^{er} janvier 2017 la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités territoriales, l'Etat et les établissements publics pour l'entretien de leurs espaces verts, promenades, forêts et voiries. Deux exceptions subsistent toutefois, pour les cimetières et les terrains de sport.

LE PAILLAGE

Une solution alternative écologique

Je paille, tu pailles... nous paillons ! Oui, nous paillons de plus en plus car les avantages de celui-ci sont nombreux : enrichissement des sols, réduction des arrosages, diminution des «mauvaises herbes»,...

«Laisser la terre à nue est anormal dans la nature». Pour y remédier, le jardinier utilise le paillage, c'est une technique qui consiste à recouvrir le sol de divers matériaux (organiques, minéraux ou inertes) pour l'enrichir et ou le protéger.

Les avantages du paillage sont nombreux :

- . limiter les arrosages,
- éviter le désherbage chimique,
- . créer un biotope pour les insectes auxiliaires,
- . améliorer la structure du sol,
- . favoriser la vie microbienne des sols, ...

Pour éviter un travail supplémentaire et pour **limiter les pollutions apportées** dans les sols, le paillage peut être appliqué dans les massifs arbustifs, aux pieds des jeunes arbres nouvellement plantés, dans les massifs d'annuelles et de plantes vivaces, les pots, jardinières et balconnières, et même dans les allées et autres surfaces végétalisées.

Pour terminer, adaptons l'adage de nos anciens qui dit qu'un «binage vaut mieux que deux arrosages» par «un paillage c'est moins de binage et d'arrosage».

Conseil : le calibrage du paillis dépend du type de végétaux à protéger, donc un paillis léger pour un massif floral et un plus important pour les arbres et arbustes.







LES VISITES DECOU'VERTE EN YVELINES

Sensibiliser, respecter, améliorer

Dans le cadre d'animations environnementales, en lien avec les «Villes et Villages fleuris», le Département des Yvelines encourage le renforcement de la nature en ville, source de qualité de vie et de lien social. Il propose des visites «Décou'Verte» à thèmes liées à des problématiques environnementales et sociétales en milieu rural et urbain.

Ces visites forment un cycle de sensibilisation à l'écologie urbaine et à la nature en ville et sont l'occasion de promouvoir les valeurs du label VVF : le respect de l'environnement, la qualité de l'accueil et du cadre de vie.

Elles seront l'occasion de montrer aux élus et techniciens des exemples de réalisations paysagères remarquables à transposer chacune à leur échelle.

Programme de ces visites « Décou'Verte » :

Le Jardin d'eau Fourqueux	21 mars 2017
De la friche au parc naturel : le Parc du Peuple de l'herbe Carrières-sous-Poissy	20 avril 2017
Du jardin participatif à l'épicerie solidaire Châteaufort	16 mai 2017
Le « sauvage » dans un parc ordonné : domaine de Mme Elisabeth Versailles	15 juin 2017
Les cimetières au naturel Tessancourt et Frémainville	19 septembre 2017
Le verger dans tous ses états Chambourcy	19 octobre 2017

Renseignements: Denis ISSE - disse@yvelines.fr - Tél. 06 61 89 26 28

Les 5 temps forts de 2017



5 journées de formation au fleurissement durable

Jardiner les trottoirs et pieds de murs

en Yvelines

Le thème de la formation 2017 porte sur la reconquête des trottoirs et pieds de murs par les plantes, qu'elles soient présentes de manière spontanée dans les interstices ou introduites par les jardiniers ou les habitants de manière non conventionnelle.

Seront traitées les nouvelles situations qui permettent de concevoir des ambiances et des usages modernes des espaces publics pouvant ouvrir sur le lien social et participatif

1 journée de formation - 5 sessions au choix		
23.02.2017	HOUDAN	Salle de la Grange - 31 rue d'Epernon
28.02.2017	VERSAILLES	Centre de formation Conseil départemental des Yvelines 23 rue du Refuge - Salle Sisley - rdc
02.03.2017	PORCHEVILLE	Salle polyvalente - Grande Rue
07.03.2017	LES ESSARTS-LE-ROI	Mairie - Salle polyvalente - 18 rue du 11 novembre
09.03.2017	MONTESSON	Parc des Sophoras – Salle CCBS - 1 rue Pierre-Louis Guyard

Renseignements : Martine Richard - wt@yvelines.fr - Tél 01 39 07 80 55 / 06 81 17 83 71

Suivez toute l'actualité des Yvelines en ligne!

Abonnez-vous à yvelines.fr/newsletter Suivez-nous sur :





















Direction de l'Environnement

Service de l'écologie urbaine et de l'innovation 2 place André Mignot - 78 012 Versailles cedex Tél. : 01 39 07 80 55

> vvf@yvelines.fr www.yvelines.fr/vvf



